



## DOSSIER DE CONTRÔLE TECHNIQUE QUINQUENNAL

N° MD2024/04/02-02

REGIE FONCIA CIMES DE SAVOIE -  
MERIBEL - meribel@foncia.fr - factures-  
fournisseurs-CIMES-  
SAVOIE@foncia.com  
RESIDENCE LA TOUGNETE  
73550 MERIBEL

Résidence

CARLINES  
1799 ROUTE DE L'ALTIPORT  
73550 MERIBEL



Repérage : Ascenseur allée D

Ascenseur entretenu par : OTIS  
N°DLJ66

LYON, Le 2 avril 2024

Didier MENDEZ

SIGNATURE



**EXPERTISES EN ASCENSEURS**

**Contrôle technique** N° MD2024/04/02-02

COMMANDÉ CLIENT N°

Résidence

CARLINES

1799 ROUTE DE L'ALTIPORT  
73550 MERIBEL

## LIEU DU CONTRÔLE

Adresse : 1799 ROUTE DE L'ALTIPORT 73550 MERIBEL

Bâtiment : Ascenseur allée D

## CARACTÉRISTIQUES DE L'APPAREIL

Charge :	0300 KG 4 Personnes	Genre :	Ascenseur
Course :	≈ 12 m	Constructeur :	SORETEX
Type d'entraînement :	Electrique	Prestataire d'entretien :	OTIS
Groupe de traction :	Adhérence	Mise en service :	?
Niveaux :	05 Nx	Année de rénovation :	2005
Etages :	0/1/2/3/4	Type d'armoire :	Thyssen MCI
Vitesse nominale :	0,70 M/S	Type de traction :	Câbles
Contrôle de vitesse :	Variation de fréquence	Modèle de traction :	Soretex FA24
Position machinerie :	Haute à l'aplomb	Type de suspension :	Directe
Type de portes palières :	Automatique 2 vantaux centrale	Nombre de câbles :	03
Type de serrures :	Soretex	Diamètre :	10
Nombre de portes cabine :	1 - Simple accès	Type de Batiment :	Habitation
Type de portes cabine :	Automatique 2 vantaux centrale	Norme applicable :	NF P82-210
Passage libre :	0700 mm	Date :	1980
Type de gaine :	Maçonnée		

Machinerie



Toit de cabine



Cuvette



## APPAREILS UTILISÉS POUR LE CONTRÔLE

Luxmètre - Multimètre - Tachymètre - Mètre - Caisse à outils

Lieu :

1799 ROUTE DE L'ALTIPORT 73550 MERIBEL

Contrôle technique N° MD2024/04/02-02

Contrôle effectué par Monsieur Didier MENDEZ à LYON, Le 2 avril 2024

B : Bon  
 M : Mauvais  
 NC : Non concernés

S : Amélioration de sécurité suivant le décret du 2 juillet 2003  
 F : Fonctionnement E : Etat de conservation  
 P : Présence R : Réalisation

		OBSERVATIONS	S	P	R	E	F
1 - Gaine							
1-1 - Paroi de protection	B		1.4	P		E	
1-2 - Panneaux de service, portes, portillons de visite, portes de secours	NC		1.9	P	R	E	F
1-3 - Garde pieds, seuils	B					E	
1-4 - Moyen d'accès à la cuvette	M	Anomalie N° 1		P		E	
1-5 - Eclairage	B		1.7	P		E	F
2 - CUVETTES							
2-1 - Etat général	B					E	
2-2 - Dispositif d'arrêt	B		1.7	P		E	F
2-3 - Dispositif de demande de secours	B		2.2	P		E	F
2-4 - Refermeture porte palière (pêne carré)	NC		1.1 et 1.7	P		E	F
2-5 - Amortisseurs, socles, butées	B			P	R	E	F
2-6 - Eclairage	B		1.7			E	F
3 - GUIDAGES							
3-1 - Eléments de guidage	B					E	
4 - EQUIPEMENT DES PALIERS							
4-1 - Signalisation présence cabine, sens de déplacement	B						F
4-2 - Affichage (déplacement de la cabine)	B			P		E	F
4-3 - Manœuvre pompiers	NC			P		E	F
4-4 - Organe de commande avec voyant	B			P		E	F
5 - PORTES PALIERES							
5-1 - Serrures, dispositifs de verrouillage (essai de masse, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection contre projection de liquides, ...)	B		1.1 et 1.4		R	E	F
5-2 - Condamnations électriques - contrôle de fermetur	B				R	E	F
5-3 - Déverrouillage de secours	B		1.1 et 1.2	P			F
5-4 - Signal sonore et lumineux	NC		1.2	P		E	F
5-5 - Eléments constitutifs (vitrage)	NC		2.3	P		E	
6 - ORGANE DE SUSPENSION							
6-1 - Caractéristiques	B					R	
6-2 - Etat général des éléments constitutifs	B					E	
6-3 - Attaches	B				R	E	
6-4 - Poulies, pignons, protecteurs	B		2.6	P		E	
6-5 - Vérin	NC					E	
6-6 - Affichage	NC			P		E	
7 - CABINE							
7-1 - Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	B					E	
7-2 - Portes ou trappes de secours (contrôle de fermeture, verrouillage)	NC					E	F
7-3 - Faces de service (jeux)	B				R		

7-4 - Baie de cabine sans porte (dispositif équivalent)	NC			P	R	E	F
7-5 - Porte de cabine (protection passage)	B	Cellule tout hauteur	1.3	P		E	F
7-6 - Dispositif de verrouillage	B		1.6	P	R	E	F
7-7 - Contrôle de fermeture de la porte de la cabine	B			P		E	F
7-8 - Eclairage normal	B					E	F
7-9 - Ventilation	B					E	
7-10 - Affichage	B			P		E	
7-11 - Eclairage de secours	M	Anomalie N° 2	2.2	P		E	F
7-12 - Garde pieds (déploiement contact électrique)	B		1.6	P		E	F
<b>8 - ORGANES DE COMMANDE EN CABINE</b>							
8-1 - Organe de commande	B					E	F
8-2 - Dispositif d'arrêt en cabine	NC			P		E	F
8-3 - Bouton de réouverture des portes	B			P		E	F
8-4 - Dispositif de demande de secours	B		2.2	P	R	E	F
<b>9 - TOIT DE CABINE</b>							
9-1 - Dispositif d'arrêt sur le toit de cabine	B		1.7	P	R	E	F
9-2 - Manœuvre d'inspection sur le toit de cabine	B		1.7	P		E	F
9-3 - Balustrade	B					E	F
9-4 - Dispositif de demande de secours sur toit de cabine	B		2.2	P		E	F
<b>10 - CONTREPOIDS – ORGANES DE COMPENSATION</b>							
10-1 - Eléments constitutifs des contrepoids	B					E	
10-2 - Eléments constitutifs des organes de compensation	NC					E	
<b>11 - DISPOSITIFS DE SECURITE</b>							
11-1 - Parachute cabine pour ascenseurs électriques	B		1.5	P	R	E	F
11-2 - Parachute contrepoids	B			P	R	E	
11-3 - Limiteur de vitesse	B		1.5		R	E	F
11-4 - Dispositif s'opposant à la vitesse excessive de la cabine en montée (ascenseur électrique à adhérence)	NC		3.2	P		E	
11-5 - Dispositif de verrouillage de la cabine pour les opérations de maintenance	NC			P		E	F
11-6 - Butée ou limiteur cabine (maintenance)	NC			P		E	F
11-7 - Dispositif de contrôle de rupture ou de mou de suspente	NC					E	F
11-8 - Organe de liaison (position cabine)	B					E	F
11-9 - Hors course en manœuvre normale	B					E	F
11-10 - Limiteur de course inspection	B		1.7	P		E	F
11-11 - Parachute et limiteur de vitesse pour ascenseur hydraulique	NC		2.4	P	R	E	F
11-12 - Dispositif s'opposant à la dérive pour ascenseur hydraulique	NC		2.4	P	R	E	
<b>12 - LOCAUX DE LA MACHINE, ET DES POULIES</b>							
12-1 - Accès aux locaux	B		1.8		R	E	
12-2 - Sol	B				R	E	
12-3 - Accès intérieur(s) au local machine	M	Anomalie N° 3	1.8	P		E	
12-4 - Interrupteur force motrice	B		2.5		R	E	F
12-5 - Eclairage normal	M	Non-conformité SAE	2.7	P	R	E	F
12-6 - Interrupteur d'arrêt local des poulies	NC		1.7	R	E	F	

<b>13 - MACHINE</b>							
13-1 - Mécanismes	M	Anomalie N° 4 Frein simple effet			E	F	
13-2 - Manœuvre de secours manuelle	B			R	E	F	
13-3 - Manœuvre électrique de rappel	M	Anomalie N° 5		R	E	F	
13-4 - Protection des organes mobiles de transmission	B		2.6	P		E	
13-5 - Précision d'arrêt de la cabine	B		2.1 ou 3.1	P	R		F
<b>14 - ELECTRICITE</b>							
14-1 - Interconnexion des masses métalliques	B		2.5	P		E	
14-2 - Etat général des éléments constitutifs	M	Anomalie N° 6	2.5	P		E	
14-3 - Etat des protections des circuits électriques, disjoncteurs et circuit de terre	B		2.5	P		E	

Les points suivants sont abrogés 2.1, 3.1 et 3.2 (Pour les points 2.1 et 3.1 concerne seul les bâtiments ERP)

CONTRÔLE TECHNIQUE

Lieu :

1799 ROUTE DE L'ALTIPORT 73550 MERIBEL

N° MD2024/04/02-02

## REALISATIONS A FAIRE SANS DELAI

### 1 - OBLIGATIONS A 2010

*Conforme*

**REALISATIONS A FAIRE SANS DELAI****2 - OBLIGATIONS A 2014****2.7 - Dispositif d'éclairage fixe du local de machines ou de poulies assurant un éclairement suffisant des zones de travail et de circulation**

Les installations concernées sont celles où l'éclairement des zones de travail et de circulation, mesuré à 1 mètre du sol, est inférieur à :

– 200 lux dans le local de machines, avec un éclairage de secours

Le propriétaire doit mettre en place un éclairage satisfaisant au minimum à ces valeurs.



## OBSERVATIONS SUITE AU CONTRÔLE

Risques		
8	1 - Absence d'échelle en cuvette (hauteur > 500 mm)	
13	<b><i>2 - L'éclairage de secours en cabine est hors service</i></b>	
2	3 - Absence du crochet de manutention ou d'une pancarte 'Manutention hasardeuse'	
14	4 - Le treuil a une fuite d'huile	1
13	<b><i>5 - La manœuvre de rappel ne permet pas l'essai des hors courses</i></b>	
7	<b><i>6 - Absence de protection bornier du moteur</i></b>	2

***Les points en italique sont à réaliser par l'ascensoriste (suivant le type de contrat)***

Code de risques					
1	Coupure	6	Enfermement	11	Asphyxie
2	Manutention hasardeuse	7	Electrocution	12	Panique
3	Heurt	8	Chute de dénivellation	13	Défaut de fonctionnement
4	Ecrasement	9	Chute de plein pied	14	Défaut d'usure
5	Cisaillement	10	Chute d'objet		

CONTRÔLE TECHNIQUE

Lieu :

1799 ROUTE DE L'ALTIPORT 73550 MERIBEL

N° MD2024/04/02-02

**PHOTOS DES ANOMALIES**

1



2





Contrôle technique N° MD2024/04/02-02

COMMANDÉ CLIENT N°  
Résidence  
CARLINES  
1799 ROUTE DE L'ALTIPORT  
73550 MERIBEL

**BILAN CONTRÔLE TECHNIQUE****N° MD2024/04/02-02****1 - Documents présentés lors du contrôle technique**

OUI	NON
-----	-----

Dossier technique complet de l'ascenseur (plan de montage, plan de l'armoire et autres ...)

X	
---	--

Plans électriques et autres

Le carnet d'entretien prévu à l'article R. 125-2-1 du code de la construction et de l'habitation

X	
---	--

En machinerie

La dernière étude de sécurité réalisée suivant le décret n° 2008-1325 du 15 décembre 2008

X	
---	--

(Ancien Prestataire)

Présent du 13/05/2004 (à mettre à jour)

Le rapport d'examen et d'essais établi après une transformation importante de l'ascenseur

	X
--	---

Absent

Le rapport de la personne qui a effectué le précédent contrôle technique

	X
--	---

Absent

La notice d'instruction nécessaire à l'entretien

	X
--	---

Absent

**2 - Objet du contrôle technique**

Le contrôle technique a pour objet :

a) de vérifier que les appareils auxquels s'applique le décret n° 2000-810 du 24 août 2000 relatif à la mise sur le marché des ascenseurs sont équipés des dispositifs prévus par ce décret et que ceux-ci sont en bon état de marche

b) de vérifier que les appareils qui n'entrent pas dans le champ d'application du décret du 24 août 2000 susmentionné sont équipés des dispositifs de sécurité prévus par les articles R. 125-1-1 et R. 125-1-2 et que ces dispositifs sont en bon état, ou que les mesures équivalentes ou prévues à l'article R. 125-1-3 sont effectivement mises en œuvre

c) de repérer tout défaut présentant un danger pour la sécurité des personnes ou portant atteinte au bon fonctionnement de l'appareil



Contrôle technique N° MD2024/04/02-02

COMMANDÉ CLIENT N°  
Résidence  
CARLINES  
1799 ROUTE DE L'ALTIPORT  
73550 MERIBEL

**3 - Essais non réalisés**

Liste des parties de l'ascenseur qui n'ont pu être réalisées pendant le contrôle technique

R.A.S.

**4 - Méthode d'essais du parachute**

**Suivant l'annexe F de la norme NF P 82.212 édition de novembre 2005 ou NF P 82.312**

1° Enclenchement manuel ou à télécommande du limiteur de vitesse pendant le fonctionnement de l'ascenseur en sens descente, entre les derniers et avant derniers niveaux.

2 ° Vérification de l'adhérence des câbles de traction en machinerie pour un ascenseur électrique ou création de mou de câbles pour un ascenseur hydraulique ou à tambour.

3° Contrôle de la coupure de la chaîne de sécurité et des contacts électriques concernés (survitesse, contact parachute).

4° Essais concluant.

**5 - Conformité de l'ascenseur**

OUI	NON
-----	-----

Ascenseur concerné par l'application du décret n° 2000-810 du 24 août 2000

	X
--	---

Conforme

Non conforme

Ascenseur installé avant l'application du décret n° 2000-810 du 24 août 2000

X	
---	--

Satisfaisant

Non satisfaisant

 X

Pour 2014

**\*Voir les non conformités dans la feuille d'observation**

**Demande de mise à l'arrêt de l'appareil (cause de sécurité des usagers et intervenants):**

**NON**